

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	26
Absent :	1
Procurations :	6
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/97-2022**Désignation d'un conseiller municipal en charge de l'incendie et du secours**

Vu la loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 entré en vigueur le 1^{er} août 2022,

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 3).

ENTENDU que suite à la loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, entré en vigueur le 1^{er} août 2022, prévoit qu'un correspondant incendie et secours soit désigné dans les Conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au Maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile et ce, pour les mandats en cours, dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur dudit décret.

ENTENDU que, sous l'autorité du Maire et dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant incendie et secours désigné :

- participera à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourra à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourra à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourra à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

ENTENDU que le correspondant incendie et secours devra, par ailleurs, informer périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il est proposé de désigner Monsieur Didier PIERRE en tant que conseiller municipal titulaire en charge de l'incendie et de secours et Monsieur Jean-Louis COSTE en tant que conseiller municipal suppléant.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (26 pour ; 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOZI, Isabelle COURTIAL) :

- **désigne Monsieur Didier PIERRE en tant que conseiller municipal titulaire en charge de l'incendie et du secours et Monsieur Jean-Louis COSTE, en tant que conseiller municipal suppléant.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2022**

Et de la publication le : **03 OCT. 2022**